

Madame ZANCANARO propose au conseil municipal :

Article 1 : d'autoriser Madame le Maire à faire un don d'un montant de 2 000 € réparti comme suit :

➤ Un don de 1 000 € pour :

La Protection Civile

IBAN : FR76 1027 8006 9800 0201 6430 684

BIC : CMCIFR2A

➤ Un don de 1 000 € pour :

La Croix-Rouge Française

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794

BIC : BNPAFRPPXXX

Article 2 : de préciser que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2025, Chapitre 65, article 65888 (autres charges de gestion courante).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, **à l'unanimité**, l'exposé ci-dessus.

A l'issue du vote des délibérations, une minute de silence est respectée en mémoire de Mme Danièle Pascal, agent de la commune décédée récemment.

Puis sont abordées les questions orales de l'opposition.

Questions orales de l'opposition :

Madame le Maire fait lecture des questions orales qui lui ont été adressées par l'opposition. Le collectif "J'aime Evenos" a posé des questions concernant le projet urbain de la zone des Mountins à Monsieur SIMONNET auxquelles il n'a pas su répondre :

- La mairie a-t-elle missionné une société pour faire des sondages aux Mountins afin de vérifier la pollution au niveau de l'ancienne décharge sauvage ?
- Si oui, de quelle société s'agit-il et comment a-t-elle été choisie ?
- Quand et comment seront communiqués les résultats ?
- Si oui, quel était le cahier des charges ? Plus précisément, à quelle profondeur les prélèvements ont-ils été effectués ?
- Où en est l'appel à projet pour la construction des logements sur les Mountins ?

M. CRISCUOLO souhaite répondre à l'opposition en précisant que :

- Suite aux spéculations de l'opposition, un sondage du terrain des Mountins a été commandé. Ces frais supplémentaires qui auraient pu être portés par les candidats à l'acquisition de ce terrain, seront donc supportés par les administrés.

- concernant les autres questions du collectif « J'aime Evenos », celui-ci peut s'adresser directement à la mairie sans passer par les élus de l'opposition. Toute information nécessaire et utile à la compréhension du projet leur sera délivrée en cas de demande écrite de leur part.

A l'issue de ces précisions, la séance est levée à 18 heures 50.

Le secrétaire de séance,
M. Jean-François ROMERO



Le Maire,
Mme Blandine MONIER

